



FERMENT FETRX

Réf : 0800985

Sécurité et manipulation

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Certificats

Déclaration du pays d'origine

- Le pays d'origine est la France.

Déclaration de fabrication

Le produit :

- est légalement fabriqué par LALLEMAND SPECIALTY CULTURES conformément aux recommandations de production et mesures sanitaires telles que définies :
 - dans les règlements (CE) n° 178/2002 (législation alimentaire générale) et n° 852/2004 concernant l'hygiène des denrées alimentaires (pour les installations européennes),
 - dans la réglementation américaine 21CFR110 (pour les installations aux États-Unis),
 - dans l'Australian and New Zealand Food Standards Code, chapitre 3, c.-à-d. normes 3.1.1, 3.2.1, 3.2.2 et 3.2.3 ;
- ne contient pas de composants ou d'adjutants nocifs pour la santé du consommateur ;
- est adapté aux applications alimentaires ;
- est en vente libre ;
- doit être utilisé de préférence après consultation des exigences réglementaires locales, car la législation peut varier d'un pays à l'autre.

Déclaration d'absence de rayonnement ionisant

- Aucune étape d'ionisation ou de rayonnement n'intervient dans le processus de production.

Déclaration de statut sans OGM

LALLEMAND SPECIALTY CULTURES a conscience de l'existence de législations sur les aliments génétiquement modifiés (OGM) dans différents pays et souhaite faire preuve de transparence dans les informations fournies à ses clients à propos de ses produits.

- Ce produit n'est pas un OGM et n'en contient aucun.
- La culture est d'origine sans OGM.
- L'origine de tous les agents de formulation (tels que les porteurs ou diluants) est garantie sans OGM.
- Le produit, tel que répertorié ci-dessus, est destiné à être utilisé dans l'agroalimentaire.

Conformément aux exigences des règlements CE 1829/2003 et 1830/2003, les cultures produites par LALLEMAND SPECIALTY CULTURES ne nécessitent aucun étiquetage par rapport à la présence d'OGM.

Déclaration sur le caractère végétarien

- Les cultures sont adaptées à une alimentation ovolactovégétarienne.

Déclaration relative aux nanomatériaux

- Les cultures ne sont pas produites à l'aide de nanotechnologies, ne constituent pas des nanomatériaux et ne sont pas concernées par le règlement 1169/2011.

Bien que toutes les précautions nécessaires aient été prises pour s'assurer de l'exactitude des informations fournies dans le présent document, aucune des informations qu'il contient ne peut être interprétée comme sous-entendant une quelconque déclaration ou garantie dont nous assumons la responsabilité juridique, y compris, mais sans limitation, une garantie quant au caractère exact, à jour ou exhaustif de ces informations ou à la non-violation des droits de propriété intellectuelle de tiers. Le contenu du présent document peut faire l'objet de modifications sans préavis. Le présent document n'est soumis à aucun contrôle et ne sera pas automatiquement remplacé en cas de modification. Veuillez prendre contact avec nous pour obtenir la dernière version de ce document ou de plus amples informations. Étant donné que les formulations de produits, les applications spécifiques et les conditions d'utilisation de l'utilisateur échappent à notre contrôle, nous ne faisons aucune déclaration et ne donnons aucune garantie concernant les résultats que l'utilisateur est susceptible d'obtenir. Il incombe à ce dernier de vérifier l'adéquation de nos produits à ses objectifs spécifiques et le statut juridique pour l'usage prévu de nos produits.

